

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 018 SEANCE DU 29 JUIN 2021

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 25
Pouvoirs : 1

Date de convocation :
23/06/2021
Date d'affichage :
01/07/2021

Votants :	26	Pour :	26	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BLASER Michel ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : BENIER ROLLET Claude ; BUNOD Remy ; PIETRIGA Guy.

Excusés ayant donné pouvoir : DUTHION Jean-Paul à CHATOT Patrick.

Objet : PERSONNEL - Modification de poste

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la réorganisation au sein du service environnement et du développement des compétences, il convient de transformer un poste d'ingénieur en augmentant la durée hebdomadaire qui passerait de 29,75h à 31,50h.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE MODIFIER, à compter du 1^{er} juillet 2021, le temps de travail du poste suivant :

- Un poste d'ingénieur dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 31,50 h au lieu de 29,75h

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210629-B_2021_018-DE



DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

